



Historique

- ✓ Au commencement était la STQ...
- ✓ La rédaction, une profession émergente
- ✓ Naissance d'un Ordre professionnel des... *traducteurs*
- ✓ Naissance de la SQRP
- ✓ Premier examen tenu sous l'égide de la SQRP
- ✓ La petite histoire du nom de l'association
- ✓ La rédaction : une vraie profession

✓ **Au commencement était la STQ...**

La Société des Traducteurs du Québec (STQ) fondée en 1940 avait institué un examen pour n'accepter dans ses rangs que des membres dont la compétence en traduction était tangible. En **1983**, un sondage effectué auprès des membres de la STQ établit qu'il y a un intérêt pour la création d'une section de rédaction. En effet, 20 % des membres de la STQ comptent la rédaction dans leurs activités ; ce sont principalement des membres chevronnés qui l'exercent ; le tarif des services de rédaction figure parmi les plus élevés de la profession. Avant cette initiative, la rédaction comme *profession* n'avait jamais été défendue par une association. Le fait de bien écrire a toujours fait partie des résultats tangibles du défunt « cours classique », mais vingt ans après sa disparition, cette compétence devenait plus rare et ne s'apprenait que dans les cours de littérature française ou de traduction.

✓ **La rédaction, une profession émergente**

Pour asseoir cette profession émergente sur de solides fondations, la STQ crée en **1984** un groupe de réflexion d'une vingtaine de membres pratiquant la rédaction. L'un des objectifs premiers est d'établir la monographie du rédacteur et de la rédactrice et d'établir des critères objectifs d'évaluation des compétences en rédaction en vue de concevoir un examen. Il est utile de rappeler le contexte : la STQ avait institué un examen depuis sa fondation en 1940 pour n'accepter dans ses rangs que des membres dont la compétence en traduction était tangible. Tout naturellement, les rédacteurs et les rédactrices ont procédé de même... Remarquons que l'Office des professions interdit la tenue d'examens d'agrément et considère que la formation universitaire, couplée à quelques années d'expérience, est suffisante. Comme la SQRP n'est pas assujettie à cette contrainte, elle a continué à procéder comme l'ancienne STQ l'a fait, pendant les 50 années précédentes, en délivrant un titre professionnel aux candidats et aux candidates qui satisfont aux exigences de l'agrément.

L'assemblée générale annuelle de la STQ ratifie en **1989** la création de la **Section de rédacteurs** et, en **1990**, le premier examen d'agrément en rédaction en français et en anglais a lieu.

Ainsi ont été établis les critères de ce que serait un bon examen en rédaction, qui demeurerait uniforme année après année.



✓ **Naissance d'un Ordre professionnel des traducteurs**

En **1990** les traducteurs et interprètes sont reconnus par l'Office des professions du Québec comme ordre professionnel, aboutissement d'un dossier déposé depuis une vingtaine d'années. La STQ devient la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes du Québec (CPTIAQ), pour prendre ensuite successivement les appellations d'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (OTIAQ) puis d'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ). Le titre de rédacteur/rédactrice ne figurait pas au nombre des titres professionnels *réservés* déposés dans le dossier de demande, et la nouvelle réalité ne tenait nécessairement pas compte de la création, l'année précédente, de la Section de rédacteurs.

La Section des rédacteurs était dès lors en porte-à-faux au sein du nouvel ordre : plus de nouveaux examens, donc plus de nouveaux membres. Les membres concernés n'avaient donc que deux options : soit abandonner les titres durement gagnés au terme d'un examen exigeant, soit **fonder une société distincte de rédaction**. Cette seconde option a reçu l'appui de la majorité.

✓ **Naissance de la SQRP**

La Section des rédacteurs de la défunte Société des Traducteurs du Québec étant dissoute depuis le 2 septembre **1992**, 25 de ses membres en règle forment le noyau des membres fondateurs de la Société québécoise de la rédaction professionnelle. Le 29 janvier **1993**, la SQRP reçoit ses « Lettres patentes » (*Loi sur les compagnies*, L.R.Q., Chap. C-38, a 218, Partie III) qui stipulent que « Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants :

1. Regrouper des rédactrices et des rédacteurs ;
2. Établir des critères pour évaluer la rédaction ;
3. Évaluer la qualité de la rédaction des textes qui lui sont soumis ;
4. Tenir un registre des personnes répondant aux critères de la société ;
5. Promouvoir la qualité de rédaction ; et
6. Défendre les intérêts de la profession. »

La naissance de la SQRP est intimement liée à la réflexion sur l'évaluation des compétences en rédaction professionnelle et à l'évolution du système professionnel québécois, même si elle n'y participe pas.

✓ **Premier examen tenu sous l'égide de la SQRP**

En **1993**, un premier examen est tenu sous la bannière SQRP. Des examens d'agrément sont tenus en français par la suite tous les ans; certaines années en anglais.

✓ **La petite histoire du nom de cette association**

Le nom choisi pendant les travaux préliminaires à sa création était « Association des rédacteurs du Québec » – ce qui donnait un acronyme bien pratique : ARQ. Cette appellation ne faisait toutefois pas place aux femmes. Par ailleurs « Association des rédacteurs et rédactrices du Québec », ARRQ, fut jugé trop long. Finalement, le nom « société » a été préféré à celui d'« association », et l'on retint une dénomination non sexiste : la Société québécoise de la rédaction professionnelle.



✓ **Affiliation à l'INTECOM**

En 1997, la SQRP se joint à l'INTECOM (*IN*ternational *C*ouncil for *T*Echnical *C*OMmunication), association internationale qui regroupe les associations nationales de rédacteurs et de rédactrices *techniques*.

✓ **La rédaction : une vraie profession**

En collaboration avec le Certificat de rédaction de la faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal, la SQRP tient en 2003 un [colloque](#) pour souligner son dixième anniversaire de fondation, sur le thème « La rédaction : une vraie profession ».

✓ **Les outils québécois d'aide à la rédaction**

En collaboration avec le Certificat de rédaction de la faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal, la SQRP organise en mai 2006 un nouveau [colloque](#) sur le thème « Les outils québécois d'aide à la rédaction : un apport original dans la blogosphère ».

✓ **La SQRP ouvre ses guillemets**

Au printemps 2006, la SQRP annonce qu'elle ouvrira bientôt ses portes aux membres adhérents et aux membres étudiants. Dès septembre 2006, la SQRP reçoit des candidatures dans ces deux catégories et de nouveaux membres seront accueillis en octobre.

✓ **Un examen d'agrément sous examen**

Après la quatorzième édition de son [examen d'agrément](#), la SQRP se demande si la formule de l'examen tel qu'il a été conçu en 1993 est encore pertinente et si elle permet toujours de vérifier les véritables compétences en rédaction professionnelle. Au cours de l'été 2006, un comité étudie toutes les suggestions reçues, examine toutes les options qui se présentent et, à l'automne 2006, soumettra au conseil ses recommandations.

✓ **La SQRP se fixe de nouveaux objectifs et se donne les moyens nécessaires**

À l'été 2006, la SQRP se fixe deux grands objectifs : regrouper un plus grand nombre de rédacteurs professionnels et travailler à une meilleure reconnaissance de la profession sur le marché du travail. Pour se faire, elle se donne un ensemble de moyens, notamment un nouveau [site Web](#) plus représentatif de ses orientations.